



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2026

Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Date de la convocation : 23 avril 2026

Date de publication : 6 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Virginie BOISSELET.

Présent sans voix délibérative : Jérôme GRELET

Pouvoirs : Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Marie-Laure BOISSEL, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Catherine OMBRET, Éric PREVOST donne pouvoir à Virginie BOISSELET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260429-DE-2026-04-06-DE

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026



DE-2026-04-06 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Stéphane BAUDRY

Le code général des collectivités territoriales dispose que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres (CAO) composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 dudit code.

La CAO est ainsi composée par l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

À l'exception de son président, tous les membres titulaires ainsi que les membres suppléants de la commission sont donc élus par et parmi les membres de l'organe délibérant

L'élection des membres s'effectue au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel. Pour rappel, les modalités de dépôts de liste ont été fixées par délibération n°2026-03-07 en date du 1^{er} avril 2026, à savoir :

- Dépôt des listes au plus tard 1 jour franc avant la séance du conseil au cours de laquelle sont désignés les membres de la CAO,
- Des listes indiquant les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants
- Dépôt des listes à l'accueil de la Communauté de communes ou envoi par courriel à l'adresse mail suivante : contact@cc-hvs.fr

Les désignations ont lieu au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, ce même article prévoit que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.2121-21 et L.5211-1,

Vu la délibération n°2026-03-07 en date du 1^{er} avril 2026,

Vu l'avis du Bureau communautaire suite aux réunions des 8 et 22 avril 2026,

Considérant la nécessité d'instaurer une Commission d'Appel d'Offres,

Monsieur le Président communique la liste déposée.

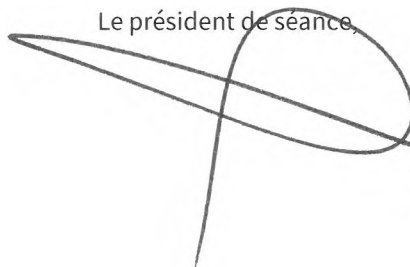
Qualité	Nom	Prénom
Conseiller communautaire titulaire	JOLLET	Didier
Conseiller communautaire titulaire	PROUST	Didier
Conseiller communautaire titulaire	BALOGÉ	Laurent
Conseiller communautaire titulaire	BORDAGE	Alain
Conseiller communautaire titulaire	RENOUX	Jean-François
Conseiller communautaire suppléant	MISSIOUX	Marie-Pierre
Conseiller communautaire suppléant	DUPUIS	Laurent
Conseiller communautaire suppléant	HEINTZ	Christine
Conseiller communautaire suppléant	SEMERDJIAN	Morgane
Conseiller communautaire suppléant	TANNEAU	Vincent

Par ailleurs, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret.

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à la majorité (une abstention : Maïté CÔME),

- D'APPROUVER la composition de la commission d'appels d'offres telle qu'arrêtée ci-dessus.

Le président de séance,



Le/la secrétaire de séance,

